

Communauté de Communes du PAYS DE TRIE et du MAGNOAC

BULLETIN COMMUNAUTAIRE

SOMMAIRE

Statuts et compétences	3
Les réalisations	4/5
Nos écoles	6/7
Service Enfance Jeunesse	8/9/10
La CTG	11
Budget et Finances	12/13
Services aux communes	14/15
Tourisme	16/17
Nos partenaires	18/19
Temps forts de notre territoire	20

FÉVRIER 2025

crédit photo : Arnaud SPANI



Edito

Président de la Communauté de Communes

Chers habitants (es) du Pays de Trie et du Magnoac,

Vous trouverez ci-joint le deuxième bulletin d'informations du mandat, de votre Communauté de Communes, collectivité qui ne cesse de croître au gré des réformes et nouvelles mesures d'Etat...

Depuis 2020 malgré le Covid, nous avons rédigé nos statuts, statué sur l'intérêt communautaire fil conducteur de nos engagements, investi dans l'avenir en faisant évoluer les contrats de nos 75 agents.

Désormais chacun d'entre eux a au minimum une prime d'assiduité correspondant à un 13^{ème} mois. Nous participons à hauteur de 15^e pour leur mutuelle et 15^e pour leur assurance maintien de salaire. Une cotisation est par ailleurs toujours effective pour les actions sociales.

Leur implication quotidienne et précieuse aux côtés des élus vaut bien cet effort conséquent et nécessaire de la collectivité, dans un contexte où la vie ne cesse d'augmenter.

La Communauté a par ailleurs fortement investi dans la petite enfance en rénovant 4 écoles de Sère Rustaing, Monléon Magnoac, Castelnau Magnoac, Trie-sur-Baïse (préau), en créant une MAM provisoire à Trie sur Baïse puis Castelnau Magnoac. En lançant la rénovation de l'ancienne DDT pour y créer la nouvelle Maison d'Assistants Maternels (MAM) à Trie sur Baïse et en réfléchissant au lancement d'une consultation pour la construction d'une MAM à Castelnau Magnoac et à la rénovation énergétique de l'école de Trie. Des investissements considérables, mais les jeunes générations sont notre avenir à tous.

Des actions dans la culture également avec notamment la rénovation du cinéma de Cizos exploité par la collectivité. Le tourisme aussi avec une participation importante sur la V82, une aide aux communes pour investir dans le matériel d'accueil des cyclistes (tables, supports vélos, toilettes sèches) et une réflexion sur les chemins de randonnées.

La sécurité incendie reçoit une dotation d'investissement de 120 à 150 K€ par an pour continuer à sécuriser notre territoire.

La Communauté participe également financièrement à la rénovation du gymnase de Trie sur Baïse à travers un fond de concours à hauteur de 40% de l'autofinancement de la commune de Trie, considérant cet équipement structurant et indispensable à tout le territoire.

Enfin plus récemment, des choix engageant la collectivité pour les années futures ont été pris.

Nous avons délégué notre compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques) aux 6 syndicats présents sur notre territoire, nos compétences techniques et juridiques sur le sujet n'étaient pas compatibles avec l'efficacité nécessaire au bon fonctionnement.

Le conseil communautaire a décidé le 25 juin 2024 de prendre la compétence planification de l'urbanisme et nous avons prescrit un Plan Local d'Urbanisme sur lequel nous allons plancher dans les 3 années qui viennent.

Un travail fastidieux où il sera difficile d'obtenir l'unanimité mais indispensable si nous voulons pouvoir continuer à développer nos petites communes rurales.

Une étude sur la gouvernance de l'eau et de l'assainissement est lancée depuis octobre 2024 répondant à une obligation pour la Communauté de Communes d'être en ordre de marche pour janvier 2026.

Dans ces deux derniers cas, nous resterons bien-sûr attentifs aux évolutions législatives de la loi NOTRE et zéro artificialisation nette.

Enfin depuis 3 mois, la Communauté de Communes réfléchit à la création d'un ou plusieurs centres de santé mixte salariat et libéral pour recruter des médecins sur le territoire.

Toutes ces évolutions et ces investissements ne sont possibles que grâce à l'implication de nos agents et celles des élus, assidus, constructifs et présents aux réunions très nombreuses... l'harmonie dans notre travail quotidien est importante et l'on peut dire sans rougir avec fierté que les Pays de Trie et du Magnoac ne font, aujourd'hui qu'un seul et unique territoire.

Enfin, ils ne sont possibles que dans la mesure où les dotations de fonctionnement et d'investissement de l'Etat, la région et le département voire l'Europe sont à minima constantes.

Si elles devaient être revues à la baisse dans l'avenir, avec des contraintes et compétences en augmentation permanente, alors le risque serait bien réel que des structures intercommunales comme la notre ne fassent dans un premier temps que fonctionner sans pouvoir investir, avec la nécessité de réduire la voilure dans un deuxième temps. Restons optimistes et soyons persuadés de la bienveillance et la clairvoyance du législateur.

Bonne lecture à toutes et à tous, au plaisir de se rencontrer sur le marché de Trie ou de Castelnau, chez nos commerçants, au bord d'un stade, pour une fête locale ou partout ailleurs sur notre territoire.

Gérard BARTHE

Evolution des statuts et compétences

Évolution des statuts :

Les statuts de la Communauté de Communes résultent de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Trie et du Magnoac en date du 1er juillet 2016. L'harmonisation des compétences et la définition de l'intérêt communautaire restaient à valider.

La délibération définissant l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et supplémentaires, a été prise le 21 mars 2024. Les actions de la CCPTM y sont détaillées, en particulier :

- les équipements de l'enseignement préélémentaire, élémentaire et périscolaire et leur mode de gestion ;
- les actions sociales liées à l'enfance, la jeunesse et les familles.

À la suite de la délibération de la CCPTM et des communes membres durant l'année 2024, par arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2024, la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac exerce la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme et carte communale ». L'élaboration d'un PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été prescrit.

Compétences à l'étude :

En plus de la réalisation d'un PLUi qui mobilisera la CCPTM et les communes membres pour au moins 3 années, où nous serons accompagnés par un Bureau d'Étude et les services de l'État (DDT); la CCPTM a missionné une société pour anticiper la prise de compétence Eau et Assainissement (étude de gouvernance et financière) qui si la Loi n'évolue pas sera transférée automatiquement (personnels et équipements) des communes vers la CCPTM le 1er janvier 2026.

Adhésion à de nouveaux syndicats :

Politique de collecte des déchets : à la suite du retrait des communes du Magnoac du SIVOM de Saint-Gaudens ; depuis le 1er octobre 2024 la collecte des déchets ménagers et des déchetteries de l'ensemble des communes de la CCPTM est assurée par le SMECTOM du Plateau de Lannemezan – Nestes – Coteaux.

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : La CCPTM du fait de ses statuts est compétente pour la GEMAPI. L'objet est l'exercice des items 1°, 2° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, transférés aux intercommunalités à savoir : Item 1° - L'aménagement des bassins ou d'une fraction des bassins hydrographiques Item 2° - L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, lacs et plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, lacs et plans d'eau Item 8° - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Pour la mise en œuvre opérationnelle de cette compétence sur l'ensemble des bassins versants du territoire, la CCPTM a adhéré en 2024 à six syndicats de rivières et désigné ses représentants.

SYNDICATS	REPRESENTATION	RIVIERES
SYGRAL Syndicat mixte de Gestion des rivières Astarac-Lomagne 32120 Solomiac	1 délégué titulaire : Jean-Pierre Ader + 1 délégué suppléant : Pierre Luscan	Arrats , Gimone
SABA Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents 32300 Saint-Médard	4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants. Titulaire : Éric Duffo Eric + suppléant : Maryse Maumus Titulaire : Jean-Claude Mouledous + suppléant : Jean-Pierre Grasset Titulaire : Jean-Marc Verdier + suppléant : Alain Majourau Titulaire : Anne-Marie Bruzeaud + suppléant : Elisabeth Fontan	Grande Baïse, la Petite Baïse, la Baïsole, L'Auloue, La Loustère et la Gèle
SM3V Syndicat Mixte des Trois Vallées 32260 Seissan	1 délégué titulaire : Isabelle Gandit + 1 délégué suppléant : Michel Mole	Gers
SYGE SAVE Syndicat de Gestion de la Save et de ses affluents 31230 l'Isle en Dodon	1 délégué titulaire : Josiane Lagarde + 1 délégué suppléant : Charlène Dudit	Gesse
SMAA Syndicat Mixte Adour Amont 65500 Vic en Bigorre	1 délégué titulaire : Stéphanie Marie-Ernestine + 1 délégué suppléant : Frédéric Gaye	Boues, La Chella
SMBV Osse Gélise Auzoue 32190 Vic Fezensac	1 délégué titulaire : Alexandre Arnaud + 1 délégué suppléant : Michel Dubosc	Osse

Les réalisations

Création de la Maison de l'Education dans l'ancien collège de Castelnau-Magnoac

La CCPTM a réalisé la réhabilitation de l'ancien collège de Castelnau-Magnoac en « Maison de l'Education » : école élémentaire (maternelle et primaire) + Cuisine et réfectoires + Centre de loisirs sans hébergement (CLSH) + Relais Petite Enfance (RPE). Le permis de construire avait été déposé en janvier 2022 et la réception des travaux s'est tenue en octobre 2023.

Le regroupement de l'ensemble des services, écoles, périscolaire, enfance-jeunesse et RPE permet l'accueil des parents et enfants en un seul lieu, d'optimiser les surfaces, d'améliorer le confort pour tous et de rendre les espaces beaucoup plus fonctionnels.

Le coût total de la réhabilitation (études et travaux) dépasse les 2,6 millions d'euros avec une participation financière de différents partenaires (État, Région, Département, CAF et MSA) à hauteur de 73%.



Avant



Après

Rénovation de la « Maison du Temps Libre » à CIZOS Cinéma – Service administratif CCPTM – Salle de réunions

La CCPTM a rénové la « Maison du Temps libre » à Cizos qui accueille les services administratifs de la collectivité, une salle de réunion et un cinéma. Le chantier s'est déroulé du 06 février 2023 au 06 juin 2023.

Les objectifs étaient :

1. L'amélioration de l'accueil des services de la CCPTM

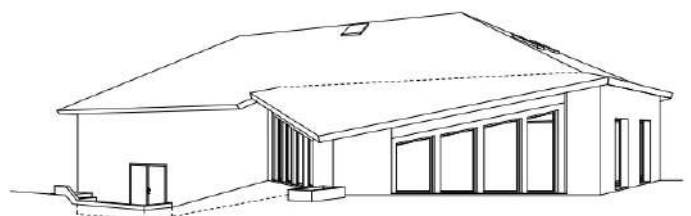
Réfection totale de la salle de cinéma : rénovation phonique et thermique et remplacement des 100 fauteuils

Rénovation de la salle de réunions et des bureaux du personnel de la CCPTM

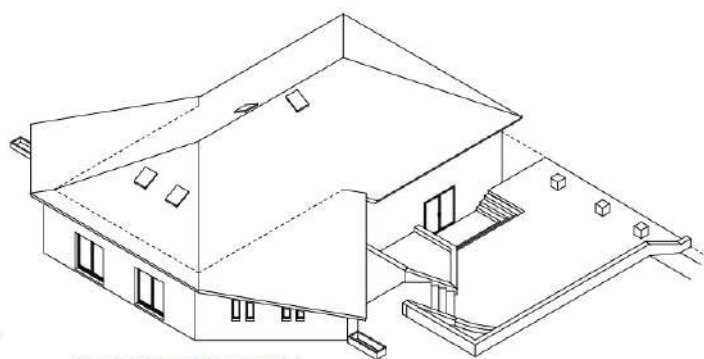
2. La rénovation complète et énergétique du bâtiment (mise aux normes PMR, isolation globale du bâtiment par l'extérieur, changement de l'ensemble des menuiseries, le phonique entre la salle de réunion et la salle de cinéma, le système de chauffage).

3. La mise en accessibilité du cinéma, création de 3 places pour fauteuils roulants.

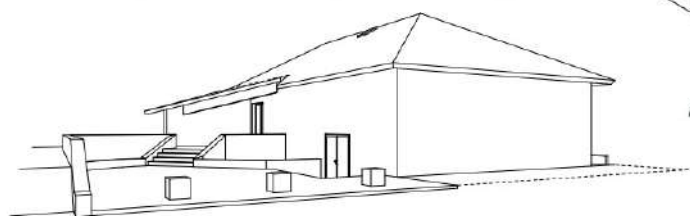
Le coût total de la réhabilitation (études et travaux) est de 254 000 € hors taxes avec une participation financière de différents partenaires (État, Région, Département, Centre National Cinéma) à hauteur de 73%.



PERSPECTIVE EXTERIEURE SUR LA SALLE DE REUNION



AXONOMETRIE SUR L'ENTREE



PERSPECTIVE EXTERIEURE SUR L'ENTREE

Ecole de Sère-Rustaing

A la suite de l'incendie de l'école en décembre 2023, des travaux de rénovation ont été portés par la CCPTM pour une réfection totale (financés par l'assureur). Pendant les travaux (une année scolaire), les enfants ont fait classe dans la salle du Conseil Municipal.

Entreprise	Lot	HT	TTC
ETS LACOSTE	Chauffage Plomberie	8 088.02 €	9 348.88 €
EJD	Menuiseries	6 618.08 €	7 941.69 €
EJD	Plinthes	726.00 €	871.20 €
ETS DEBAT	Peinture	3 439.20 €	4 127.04 €
EURL JUGUES	Placo Plafonds	17 839.64 €	21 407.57 €
ETS DUBOSC	Electricité	7 445.00 €	8 934.00 €
		44 155.94 €	52 630.38 €
Études			
SOGEP	Dépose amiante	13 100.00 €	15 720.00 €
CABINET BARRERE	Amiante		600.00 €
OXO	Démolition déblais	6 995.65 €	8 394.78 €
			24 714.78 €
TOTAL		77 345.16 €	



Préau école de Trie

Nécessité de construire un préau dans la cour de l'école de Trie qui n'en bénéficie plus depuis la transformation de l'ancien en cantine. Une entreprise spécialisée dans ce type de construction « légère » a été contactée.

Les commissions « école » et « travaux » ont validé le projet présenté par la société « SMC2 ».

Fondations techniques	11 211,20 €
Structure mixte bois lamellé collé acier galvanisé	30 281,20 €
Couverture membrane textile 150 m²	20 685,00 €
Gestion des eaux pluviales acier galvanisé	4 322,60 €
Bancs en bois sur poteaux de structures (X6)	3 348,00 €
TOTAL HT	69 848,00 €

Aide de l'Etat : 50% des travaux.

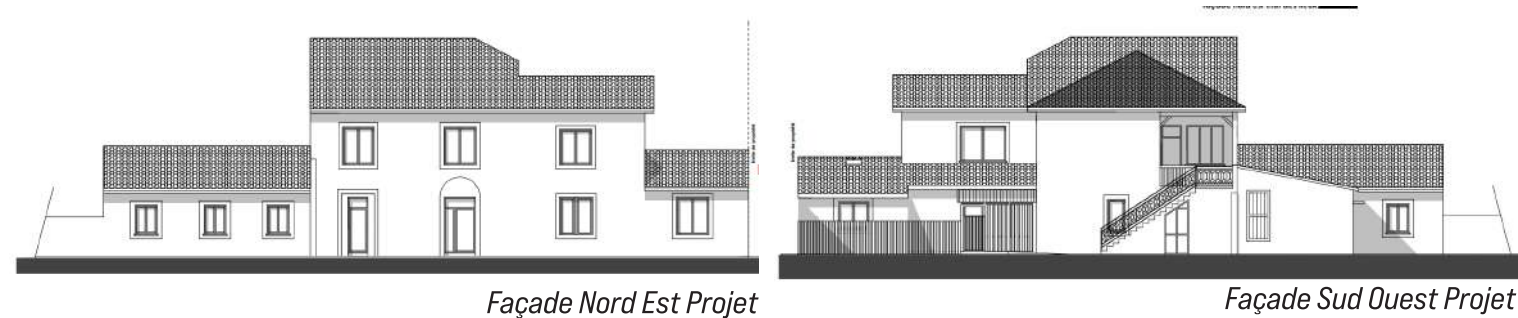
Transformation des locaux de l'ancienne DDE de Trie en structure d'accueil petite enfance et locaux d'archives

La Communauté des Communes souhaite réaménager une partie des anciens locaux de la DDT situés à Trie sur Baïse pour y créer une Maison d'Assistants Maternels (MAM) ou une micro-crèche et des locaux de rangement notamment pour les archives de l'intercommunalité.

Le projet de la collectivité consiste en la création de trois espaces : une MAM ou une micro-crèche, un espace de bureau destiné à la location, un espace de rangement et archives.

Le permis de construire a été accordé le 24 mai 2024, les travaux seront terminés pour l'été 2025.

Le coût total de la réhabilitation (études et travaux) est estimé à 610 000 € hors taxes avec une participation financière de différents partenaires (État, Région, Département, CAF et MSA) à hauteur de 70%.



Façade Nord Est Projet

Façade Sud Ouest Projet

Nos écoles

Après une présentation, dans le dernier bulletin, de la répartition des dotations qui financent le fonctionnement de nos groupes scolaires, nous vous présentons, dans ce numéro, les enseignants et les employés de la CCPTM qui travaillent toute l'année auprès des 340 enfants de nos écoles.

Trie-sur-Baïse		Effectifs	Enseignants	ATSEM	Cantine et/ou ménage
	TPS - PS	17	Mme BAJOL	Mme JACQUET	
	MS	12	Mme MENDEL	Mme REY	
	GS	20	Mme MORERE	Mme HERBELIN	
	CP	20	M. MERVANT		Mme DUPONT
	CE1	20	Mme MARMOUGET		Mme DUPONT
	CE2	16	Mme CHINICCI		
	CM1 - CM2	23	Mme SAUVAGE		Mme QUINTAS
Castelnau-Magnoac	CM1 - CM2	22	M. LACLERGUE		
	PS - MS	14	Mme SORBET	Mme LARRIEU	
	MS - GS	19	Mme JULIEN	Mme MESCLOP	Mme DOSSAT
	CP - CE1	19	M. DESBETS		M. GALBARDI
	CE2 - CM1	17	Mme SAALI		
Monléon	CM2	14	Mme SERFS		Mme BOER
	PS - MS - GS	22	Mme DOYA	Mme DESBETS	Mme LOISEAU
RPI BonSeVi	CP-CE1-CE2-CM1-CM2	29	Mme BAUBAY		Mme VILLANEAU
	Villembits PS MS GS	25	Mme DARRE	Mme DASTUGUE	Mme BALEUR
	Sère CP CE1 CE2	19	Mme PEDROSA		Mme FIARDA
	Bonnefont CM1 CM2	11	Mme LEFEVRE		Mme POCINO

A noter que l'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) s'occupe du ménage de sa classe et participe souvent au service restauration. La CCPTM a une personne qui assure les remplacements en cas de maladie. Trois agents ont pris leur retraite en 2024. Les frais du personnel affecté aux écoles de la CCPTM s'élèvent à 564 000€ pour l'année 2023, auxquels il faut ajouter les dotations de fonctionnement pour l'ensemble des établissements. Donc au global 609 200 €. Les dépenses de chauffage, d'électricité ne sont pas comptées dans ce bilan annuel : elles viennent en supplément 60 800€

Pour le périscolaire et le centre de loisirs, les salariés de l'AFR (10 personnes) interviennent côté Castelnau, tandis que côté Trie, ce sont 11 salariés qui sont mis à contribution.

Sécurité



La CCPTM a le souci permanent de la sécurité des élèves dans toutes les écoles de notre territoire. Nous avons veillé à améliorer la circulation des piétons aux abords des entrées et sorties. La rue du Pigné derrière les écoles de Trie a changé de configuration. En liaison avec la commune de Trie, un cheminement pour les piétons a été délimité par des rambardes protégeant ainsi élèves et accompagnateurs. En plus, afin de faire ralentir les véhicules, deux ralentisseurs ont été installés. A Monléon, nos employés ont fabriqué et placé un garde-corps le long de l'accès permettant aux personnes à mobilité réduite d'entrer à l'école ce qui n'était pas le cas auparavant.

Restauration

En collaboration avec le collège de Trie, la CCPTM assure le service du repas dans plusieurs écoles du secteur de Trie (110 en moyenne) ; Bonsevi (45 en moyenne) ; Castelnau (65 en moyenne) ; Monléon (45 en moyenne) ; dans ces deux dernières écoles, les repas sont préparés sur place. Suite aux travaux dans l'ancien collège du Magnoac qui est devenu Maison de l'Education, il a fallu transférer la cantine de Castelnau dans la salle des fêtes communale durant une année scolaire. Depuis les vacances de Toussaint 2023, les écoliers de Castelnau ont regagné le nouvel établissement entièrement rénové et retrouvé la nouvelle salle de restauration qui semble donner satisfaction à tout le monde y compris aux personnes qui préparent les repas.



Investissements

Pour l'avenir, un investissement important a été réalisé à l'école de Trie. C'est la construction d'un préau car elle n'en possédait plus. Cet abri aux formes et matériaux modernes créé par la société SMC2 a coûté 83 817€ TTC.

Dernièrement, pendant les vacances scolaires des travaux ont été réalisés à l'école de Monléon : revêtements des sols, changements de chauffage, installation de leds en remplacement des néons et isolation par l'extérieur. Tout cela a aussi pour but d'économiser l'énergie en améliorant les conditions d'accueil.



Réorganisation des écoles

A la rentrée 2024, une importante réorganisation a eu lieu dans les regroupements côté Trie. Pour quelles raisons ?

En 2022, il y avait 2 regroupements pédagogiques :

Le RPI Tournous – Sère- Villembits (dépendant de la CCPTM en entier)

Le RPI Bonnefont- Burg -Montastuc (Bonnefont dépendant de la CCPTM mais pas Burg et Montastruc)

L'école de Montastruc ayant un effectif très réduit, l'Inspection Académique décida de fermer cette classe en juin 2023. Nos élus constatant que la même chose allait se passer à la rentrée suivante préférèrent anticiper une fermeture programmée un an plus tard dans notre secteur. A l'époque, notre RPI comptait encore 45 élèves mais l'effectif devait tomber à 38 enfants. Une longue négociation s'est déroulée pour cibler la classe à fermer en fonction de critères : nombre d'enfants du village, état des locaux, proximité de Trie... La décision fut prise de proposer la fermeture de Tournous et le redécoupage des regroupements en tenant compte aussi de notre voisin Burg. Des réunions d'informations avec les maires mais aussi avec les parents concernés furent organisées. Aujourd'hui, grâce à la compréhension de tous, on peut dire que c'est une réussite car 51 élèves fréquentent le nouveau regroupement avec la maternelle et la garderie à Villembits, les CP -CE à Sère et les CM à Bonnefont. Ce système nous a permis d'accueillir des enfants de Burg dans notre Maternelle.

La CCPTM a dû investir pour transformer la classe de petits en classe de grands à Bonnefont (toilettes, tables...) En parallèle, la classe de Sère Rustaing qui avait subi un incendie en 2023 a été entièrement rénovée pour recevoir les élèves en 2024.

Il est à noter que toutes ces décisions sont validées par les membres de la commission écoles (qui se réunissent trois fois par an) et le Conseil Communautaire. Nous remercions la commune de Sère qui a laissé la salle du conseil municipal à disposition pour la classe durant plusieurs mois, la commune de Castelnau qui a transformé sa salle des fêtes en restaurant scolaire pendant un an et la commune Bonnefont qui prend en charge des élèves grâce à son bus. Nous aurons un mot particulier pour le Maire de Tournous dont on a fermé la classe, ce qui constitue toujours un crève-cœur pour un village mais qui a compris que l'intérêt général était dans ce projet. La dernière personne qui pendant 4 ans a aidé les écoles de notre territoire notamment par l'organisation du salon du jeu est Madame Vatonne l'Inspectrice avec qui nous avons travaillé en bonne harmonie.

Enfance Jeunesse

Le Service Enfance Jeunesse de la CCPTM est en charge des accueils péri et extrascolaires.

ALAE de TRIE SUR BAÏSE		ALAE de VILLEMBITS		ALSH	
Lundi, mardi, jeudi et vendredi sur le temps scolaire				mercredi et du lundi au vendredi pendant les vacances	
7h30 - 8h45	Ecole de Trie Rue du Pigné	7h30 - 9h	Ecole de Villembits	7h30 - 18h30	Maison Enfance Jeunesse 11 rue des écoles Trie-sur-Baïse
16h30 - 18h30	Maison Enfance Jeunesse 11 rue des écoles Trie-sur-Baïse	16h15 - 18h30			

Conditions d'inscription

Ces structures s'adressent aux enfants âgés de 2 ans et 9 mois jusqu'à 11 ans. Le dossier d'inscription à l'école sert de dossier d'inscription pour les accueils de loisirs. Pour les enfants extérieurs au territoire intercommunal, le dossier est à retirer à la CCPTM ou sur le site internet www.ccptm.fr

Politique tarifaire

Une nouvelle grille tarifaire a été établie pour la rentrée 2024/2025. Elle comprend désormais plusieurs tranches de quotients familiaux afin de moduler les tarifs selon les revenus de chaque foyer.

Projet Educatif Du Territoire (PEDT)

Ce dispositif est contractualisé avec la CAF, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, l'Éducation Nationale et les collectivités territoriales. Son but est d'harmoniser les offres de loisirs sur l'ensemble du territoire, de proposer une qualité éducative sur les temps périscolaires de l'enfant et de faire du lien entre tous les partenaires.

Un travail collaboratif est engagé depuis plusieurs mois sur l'ensemble de la CCPTM où élus, directeurs d'école et principale du collège, partenaires institutionnels (SDJES, CAF, Éducation nationale), délégués des parents d'élèves, chargés de mission PETR et CTG travaillent aux côtés du personnel du Service Enfance Jeunesse et ceux des AFR, sur des axes prioritaires répondant aux besoins des enfants comme l'engagement citoyen ou l'éducation bienveillante.

Projets

Chaque année, l'ALAE et/ou l'ALSH organisent les traditionnelles fêtes calendaires comme le défilé de carnaval avec le relais petite enfance, la fête de l'œuf à pâques et la soirée Halloween. Ces animations se développent au fil du temps avec aussi, la mise en place de quelques nouveautés comme la kermesse de fin d'année en partenariat

avec les parents d'élèves, le projet jardinage sur les écoles et la Maison Enfance Jeunesse avec l'espace ados, ainsi que la soirée rétrospective où sont conviés, dans un cadre convivial favorisant les échanges, les familles, enfants, élus, partenaires et équipe pédagogique.

Mais le plus attendu et apprécié pour les familles et les enfants est la programmation de séjours.

En effet, cet été 2024, des jeunes de tout le territoire de la CCPTM ont eu le plaisir de partir à Sanguinet, dans les Landes, grâce au centre de loisirs de Castelnau-Magnoac et celui de Trie/Baïse. Au programme, ils ont eu la chance de gravir la dune du Pilat et d'observer le magnifique panorama surplombant le bassin d'Arcachon, de se baigner à l'Océan et dans la piscine aqualudique du camping, de se divertir au parc d'attractions de la coccinelle à Gujan-Mestras et enfin de participer à une sensibilisation sur l'environnement tout en collectant les déchets sur les plages.

Mais encore, seize adolescents de l'espace ados et enfants de l'ALSH de Trie ont pu profiter d'une semaine découverte à Campan, dans le cadre du dispositif « Colos apprenantes » porté par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques. Ce séjour (prioritaire pour les enfants porteurs d'handicap ou relevant de l'aide sociale à l'enfance ou domiciliés dans un territoire de zone de revitalisation rurale ayant un QF <1500€) a toutefois permis de mixer les publics et de ne pas stigmatiser les plus défavorisés. Dans cette optique, les Colos apprenantes conservent leur caractère universel en restant ouvertes à tous les enfants et les jeunes, y compris à ceux qui ne sont pas éligibles à l'aide de l'État et dont la participation est néanmoins encouragée. Par conséquent, tous ont pu découvrir durant une semaine la vie paysanne en montagne en échange d'une contribution financière des familles, minorée à 30€, grâce aux aides de l'État et de la CCPTM.



Le Service Enfance Jeunesse de la CCPTM a le plaisir de vous convier à la projection des photos des événements qu'ont vécu vos enfants et adolescents cet été (séjour, chantier, centre, colos).

MARDI 17 DECEMBRE
Maison Enfance Jeunesse - 18h30

RETROSPECTIVE ETE 2024

Au terme de la soirée, nous vous proposerons une collation et les familles pourront sélectionner les photos qu'elles souhaiteront récupérer de leurs enfants, projetées dans le diaporama.

RENSEIGNEMENTS : 05 62 35 06 09

Retour en image sur diverses animations proposées au cours de l'année 2024



Séjour à Sanguinet



Equipe d'animation du Service Enfance Jeunesse



Construction de lanternes en papier



Fabrication de masques pour Halloween



Sortie Accrobranche



Atelier cuisine du Mercredi



Colo apprenante



Colo apprenante



Sortie Escalade - Saint laurent de Neste



Projet JO



Imagine ta tour de Pise



Fête de l'oeuf



Spectacle Clownesque

Espace Ados

L'espace ados a ouvert ses portes en octobre 2023. Il accueille les jeunes de 11 à 17 ans sur des temps péri et extrascolaires afin de leur proposer un lieu convivial et d'échanges, de nouvelles offres de loisirs puis de les impliquer dans des projets collectifs.

Horaires d'ouverture :

au sein du collège ASTARAC-BIGORRE de Trie sur Baïse

- Ateliers CLAC les jeudi et vendredis de 12h50 à 13h50

à la Maison Enfance Jeunesse 11 rue des écoles à Trie/Baïse

- Les mardis et jeudis soir de 16h à 18h30

- Les vendredis soir de 16h à 22h

- Les vacances scolaires de 8h30 à 18h

Les conditions d'accueil :

Adhésion de 15€ pour l'année scolaire et tarification modulée selon les ressources des familles applicable pour chaque prestation

Dossier d'inscription téléchargeable sur le site www.ccptm.fr à retourner à la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac.

Travaux en cours :

- Une réflexion sur les tarifs a été menée dans l'objectif d'harmoniser les tranches de quotients familiaux avec celles de l'ALAE et de l'ALSH. Elle offre également des tarifs plus diversifiés selon la nature des prestations proposées. Elle sera applicable à partir de la rentrée 2025/2026.

- Des passerelles entre l'ALSH et l'espace ados sont à l'étude. Certaines activités sont déjà prévues en commun avec les adolescents et le groupe des 9 ans et +. Ainsi, les futurs élèves de sixième au collège auront déjà pris leurs repères au sein de la structure d'accueil spécifique aux adolescents et seront plus prédisposés à passer le cap de se confronter à la cour des grands.

Retour sur quelques actions



Implication dans l'animation de la journée des familles



Sortie luge



Organisation de la journée « Jeux Olympiques » pour les centres de loisirs de Pouyastruc, Castelnau-Magnoac et Trie sur Baïse
Création de médailles avec le Fablab de St Laurent de Neste



Acquisition d'un mini-bus pour faciliter les déplacements



Participation à Octobre ROSE
Création de porte-clé, d'objets déco...
120€ de dons récoltés pour la ligue contre le cancer



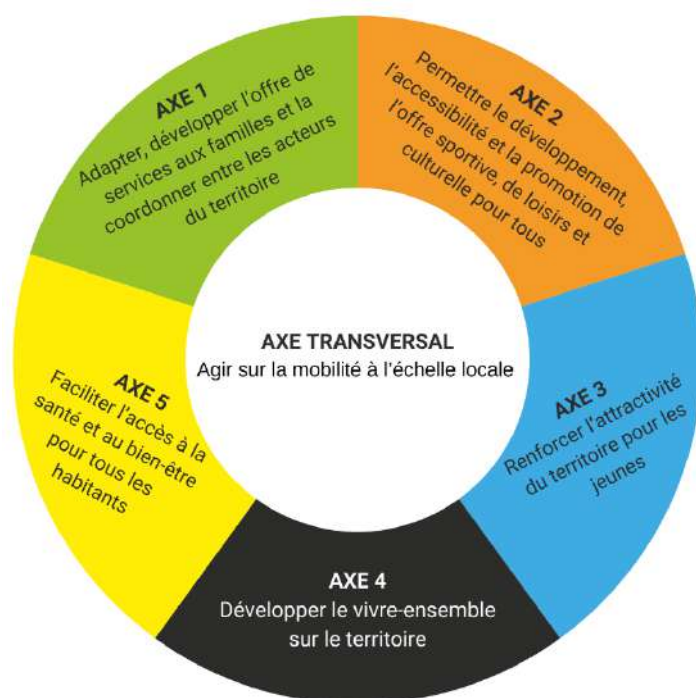
Chantier jeunes autour du portrait en partenariat avec l'association « La coustète », l'ehpad « les rives du Pélam », Gabrielle Gayraud photographe et Jean-Claude Larrieu directeur de la photographie cinématographique
Exposition des portraits des résidents de l'ehpad au cinéma le Lalano

La Convention Territoriale Globale

La CTG est un contrat (2022 – 2026) signé entre la CAF HaPy, la MSA, le département des Hautes-Pyrénées, la CPAM et la CCPTM qui marque l'engagement de la collectivité dans la réalisation de sa compétence sociale pour « renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants ».

Un diagnostic des besoins a été coconstruit en 2023 (ateliers, questionnaires, ...) avec la population locale et les acteurs du territoire qui a permis d'identifier 5 axes prioritaires et un axe transversal.

L'année 2024 fut marquée par la tenue de groupes de travail en présence d'acteurs institutionnels, associatifs, parents d'élèves (...) et ont abouti à la réalisation d'un programme d'actions afin de répondre aux attentes identifiées



Retour sur certaines actions



Forum des métiers du territoire

Les élèves de niveaux 5° et 4° du collège Astarac-Bigorre ont pu découvrir, le 17 mai 2024, différents corps de métiers, pour la plupart locaux, avec la participation des parents d'élèves et artisans/ commerçants du secteur. Action en partenariat avec le collège, la MSA et la Mission locale de Lannemezan.

Bourses au permis de conduire

Consciente des problématiques liées à la mobilité, davantage chez les jeunes, la CCPTM s'est engagée dans un partenariat avec la Mission Locale de Lannemezan pour financer une partie des permis de conduire des jeunes accompagnés, à hauteur de 3 bourses par an (700€/ bourse).



Journée des familles

Organisée dans le cadre du Mois des familles, samedi 12 octobre 2024, près de 150 personnes ont pu profiter d'animations gratuites tout au long de la journée à Castelnau-Magnoac : atelier massages bébés, « raconte-histoires » en musique et atelier de cuisine. L'après-midi un Escape Game, des parcours ludiques, des jeux de société et une animation montgolfière étaient proposés à la base nautique du lac. Aux côtés des prestataires, divers partenaires étaient présents : l'AFR du Magnoac, l'UDAF, la MSA pour animer et apporter de l'information aux familles.

La journée, financée en totalité par la CAF HaPy et la MSA, a été fortement appréciée par les habitants et sera renouvelée en 2025.



Guide familles

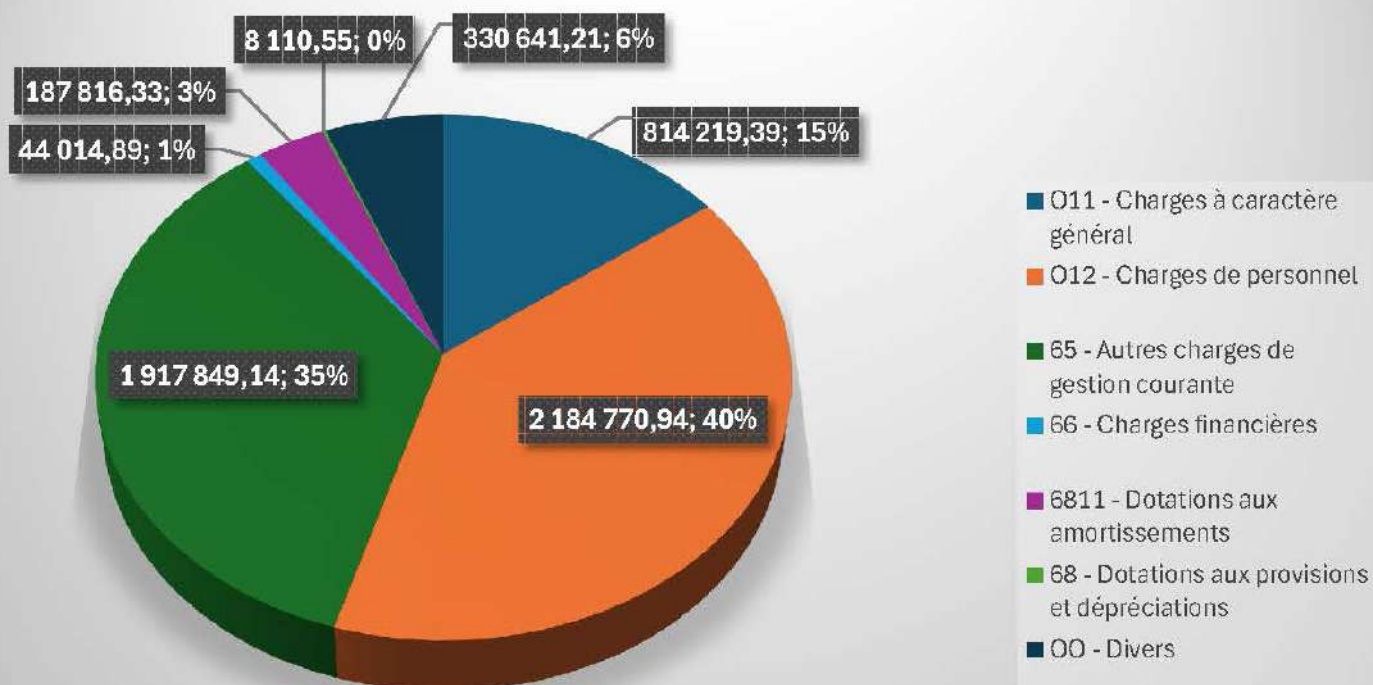
Créé en 2024, ce livret répertorie l'ensemble des services présents sur le territoire et ce pour toute la famille.

Téléchargeable ici via le QR CODE

Spectacles vivants délocalisés sur le territoire

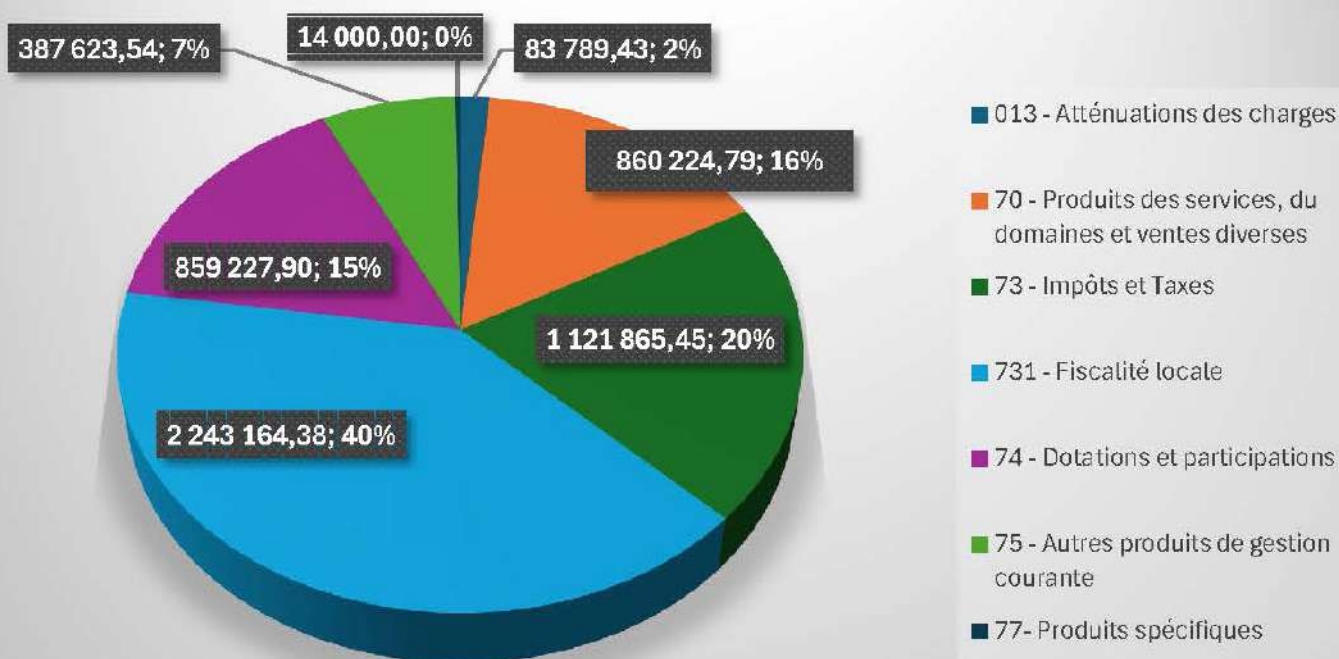
Pour répondre à la demande d'offre culturelle, un partenariat avec Le Parvis a été mis en place (subvention de 3 000€). Ainsi, sur l'année scolaire 2024-2025, les écoliers et collégiens pourront profiter, sur temps de classe, de 3 spectacles vivants qui seront représentés au cinéma le Lalano et à la salle des fêtes de Castelnau-Magnoac.

DEPENSES



Total des dépenses : 5 487 422,45

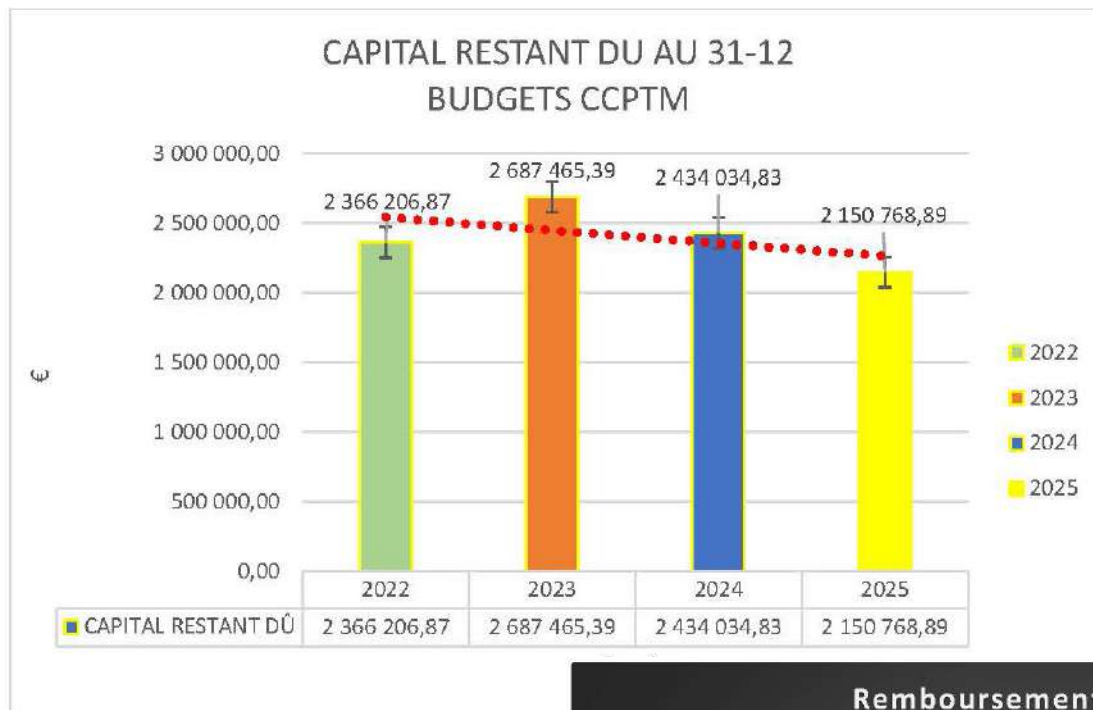
RECETTES



Total des Recettes : 5 569 895,49

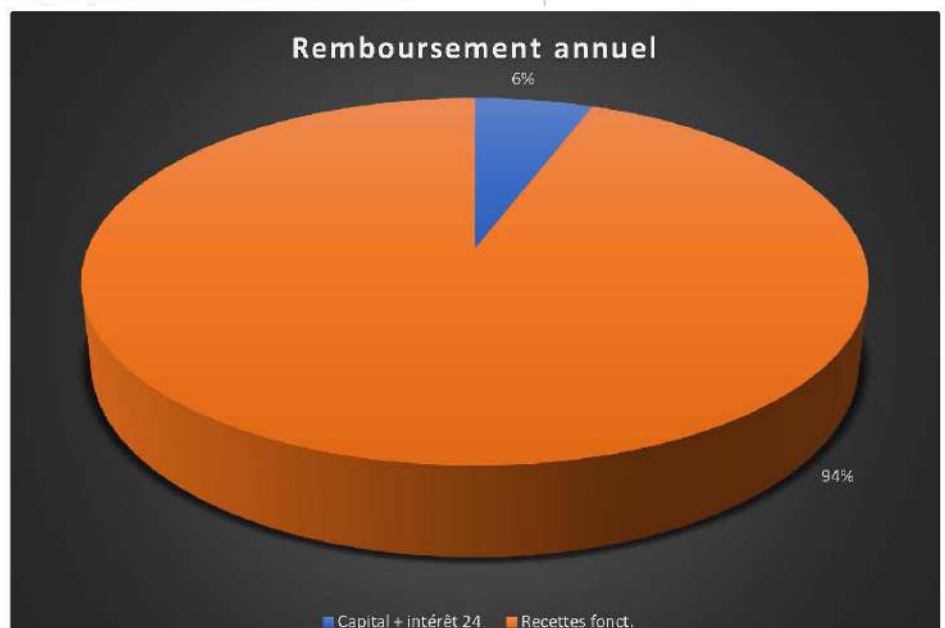
Investissements

Recettes	Dépenses Réalisées TTC
1 153 660,00 € • <i>DETR</i> Maison de l'Education CCPTM Siège DDT Maison Assistante Maternelle Ecole • <i>Conseil Départemental</i> Maison de l'Education Maison du Temps Libre V82 • <i>Région</i> Maison de l'Education Maison du Temps Libre V82	925 509,00 € • DDT • Sécurité Incendie • Rénovation Energétique Montléon, • Branchement au réseau chaleur « Maison du Pays »



Ces emprunts ont été réalisés pour des investissements structurants (Maison de l'Education, Ecoles Communautaires, Zone d'activités, Gendarmerie, Maison de la Santé du Magnoac et de Trie sur Bâise, Résidence Hôtelière et les ateliers Relais.

Le montant du remboursement correspond à 6% des recettes de fonctionnement de l'année N.



Transport

Qu'est ce que le TAD ?

Le **Transport à la demande** est un service de transport collectif, accessible à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes et vers des points d'arrêt définis. Il est organisé par la CCPTM en partenariat avec la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée et son réseau liO



Comment fonctionne le TAD ?

Utilisation du service

Pour bénéficier du service aux jours, horaires et tarifs indiqués, il est obligatoire de réserver son trajet auprès de la Centrale de réservation de la Région

La prise en charge s'effectuera aux points d'arrêts définis.

Les réservations peuvent être effectuées :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

Au plus tard, la veille du déplacement avant 16h

Tarification

2€ / trajet, soit 4€ aller - retour

Bon à savoir : le titre de transport TAD à 2 euros donne droit à l'accès au réseau liO Car en correspondance.

Informations et Réservations

0 805 608 100

Service & appel
gratuits

Vous habitez	Arrêts desservis	Jeudi				Samedi	
		↓		↑		↓	↑
Castelnau Magnoac	Café le petit César	8h00	13h00	13h00	17h10	9h00	16h10
Larroque	Carrefour	8h02	13h02	12h58	17h08	9h02	16h08
Puntous	Poste	8h05	13h05	12h55	17h05	9h05	16h05
	Carrefour D10	8h06	13h06	12h54	17h04	9h06	16h04
Puydarieux	La Penne	8h09	13h09	12h51	17h01	9h09	16h01
Sadournin	Mairie	8h12	13h12	12h48	16h58	9h12	15h58
Trie sur Baïse	Eglise	8h16	13h16	12h44	16h54	9h16	15h54
Lalanne-Trie	Mairie	8h18	13h18	12h42	16h52	9h18	15h52
Vidou	Mairie	8h20	13h20	12h40	16h50	9h20	15h50
Luby	Croisement D11	8h23	13h23	12h37	16h47	9h23	15h47
	Mairie	8h25	13h25	12h35	16h45	9h25	15h45
Osmets	Abris Bus	8h28	13h28	12h32	16h42	9h28	15h42
Chelle-Debat	Poste	8h31	13h31	12h29	16h39	9h31	15h39
Aubarède	Eglise	8h35	13h35	12h25	16h35	9h35	15h35
Cabanac	Poste	8h37	13h37	12h23	16h33	9h37	15h33
Marseillan	Carrefour	8h40	13h40	12h20	16h30	9h40	15h30
	Mairie	8h42	13h42	12h18	16h28	9h42	15h28
Castelvieilh	Mairie	8h44	13h44	12h16	16h26	9h44	15h26
	Croix	8h45	13h45	12h15	16h25	9h45	15h25
Pouyastruc	Bas du Village	8h47	13h47	12h13	16h23	9h47	15h23
	Eglise	8h48	13h48	12h12	16h22	9h48	15h22
	Gendarmerie	8h49	13h49	12h11	16h21	9h49	15h21
Lizos	Carrefour	8h52	13h52	12h08	16h18	9h52	15h18
	Mairie	8h53	13h53	12h07	16h17	9h53	15h17
Boulin	Bar Tabac	8h56	13h56	12h04	16h14	9h56	15h14
Séméac	Collège	8h59	13h59	12h01	16h11	9h59	15h11
Tarbes	Gare Routière	9h05	14h05	11h55	16h05	10h05	15h05
	Gare SNCF	9h10	14h10	11h50	16h00	10h10	15h00

Nouvelles dessertes

Deux nouvelles lignes de TAD vont être mises en service à **partir du 1er avril 2025**. Elles desserviront les marchés hebdomadaires de Trie-sur-Baïse et de Castelnau-Magnoac.

Marché de Trie-sur-Baïse		Mardi	
Vous habitez	Arrêts desservis	↓	↑
Monléon Magnoac	Mairie	9h05	11h55
Cizos	Cinéma	9h07	11h53
Castelnau Magnoac	Rond-point carrole	9h10	11h50
	Café le petit César	9h11	11h49
Puntous	Poste	9h16	11h44
	Carrefour D10	9h17	11h43
Puntous vers Guizerix	Croisement D309	9h18	11h42
Puydarrieux	Lapene	9h20	11h40
Trie sur Baïse	Parking Poste	9h30	11h30

Marché de Castelnau-Magnoac		Samedi	
Vous habitez	Arrêts desservis	↓	↑
Bonnefont	Parking Ecole	9h00	12h00
Lustar	Parking de L'église	9h04	11h56
Vidou	Parking D632 - D1	9h06	11h54
Trie sur Baïse	Parking Pharmacie	9h10	11h50
	Mairie D632	9h11	11h49
Puydarrieux	La Penne	9h21	11h39
Puntous vers Guizerix	Croisement D309	9h23	11h37
Puntous	Carrefour D10	9h24	11h36
	Poste	9h25	11h35
Castelnau Magnoac	Café le petit César	9h30	11h30

Régis des bus - transport scolaire

La Communauté des Communes assure, en régie directe, 7 circuits de ramassage scolaire (avec ses bus et ses chauffeurs). Le siège se trouve à la Maison du Magnoac à Cizos.



Politique « Médecins »

La désertification médicale en milieu rural s'explique par la faible attractivité des territoires et les conditions de travail difficiles (isolement et horaires chargés).

Pour lutter contre cette désertification médicale, les élus de la CCPTM se mobilisent et engagent la réflexion pour la création de centres de santé mixtes ouverts aux médecins libéraux et salariés de la collectivité.

La CCPTM a déjà recruté une secrétaire médicale sur le site de la Maison de Santé de Castelnau-Magnoac pour accompagner le nouveau médecin qui occupe depuis le début janvier un cabinet resté libre.

Défense Incendie

Tous les ans la CCPTM établie un programme d'investissements pour des équipements « sécurité incendie » (cuves enterrées, bâches souples, poteaux, cannes d'aspiration ...) afin d'améliorer la couverture défense incendie des communes.

En 2024, trois cuves ont été posées à Aries-Espéan, Sadournin et Organ.

En 2025, cinq réserves de 60m3 seront réalisées (Lubret Saint Luc, Gaussan, Tournous-Darré, Betpouy, Larroque-Magnoac) et le curage d'une réserve de 120m3 à Fréchède.

Ces investissements annuels sont co-financés par l'État (50% à 70% d'aides en fonction des programmes).



Tourisme



La Communauté de Communes travaille en relation avec l'association « Office de Tourisme du Pays de Trie et du Magnoac » et assure tous les ans une subvention d'équilibre.

Cette année, l'OT a accueilli et renseigné plus de 2 000 personnes et le site Internet a cumulé plus de 200 000 visiteurs.

En 2024, elle a financé l'impression de la carte touristique distribuée gratuitement aux vacanciers, aux hébergeurs, aux habitants et aux professionnels du tourisme.

Le cyclotourisme : un levier pour l'attractivité du territoire

La véloroute de la Baïse « V82 », sillonnant 165km sur les départements du Lot et Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées (Coteaux) constitue un des équipements touristiques majeurs pour notre Communauté de Communes que nous devons continuer à valoriser.



Une étude, accompagnée par le bureau d'études KIPK conseil, a mis en avant l'atout du territoire pour la pratique du vélotourisme et a souligné trois enjeux essentiels :

Développer la notoriété du territoire ;

Améliorer l'infrastructure vélo au service des habitants et des touristes ;

Accompagner la dynamique vélo, sport, santé du territoire.

Afin de répondre à ces enjeux, des boucles vélo au départ de la V82 ont été créées pour rayonner sur l'ensemble du périmètre (téléchargeables sur le site Internet)

Sur l'année 2024, des aménagements visant à développer la pratique du vélo ont été effectués pour un montant de 57 753€ HT :

Toilettes sèches sur Trie-sur-Baïse et Castelnau-Magnoac ;

Tables de pique-nique et des poubelles ;

Supports vélos.

Subventionnés à hauteur de 70% par l'État, la Région Occitanie et le Département 65 avec un reste à charge de 30% entre l'intercommunalité et les communes bénéficiaires.

D'autres aménagements sont prévus en 2025 (borne de recharge vélos, panneaux d'affichage, ...)



Accueil Vélo

L'Office de tourisme a obtenu le label Accueil vélo le 7 décembre 2023 : 1er label reçu par un office de tourisme sur le département des Hautes-Pyrénées.

Les sentiers de randonnées : une invitation à se ressourcer

18 circuits pédestres, équestres, VTT sont proposés pour tous niveaux et téléchargeables via le site Internet ou en vente à l'Office de Tourisme (format topoguide).

Les manifestations organisées par l'Office de Tourisme

Rallye touristique

Cette première édition a réuni 18 équipages sur deux dates (juin/août) qui s'est terminée chez un producteur autour d'un buffet dégustation, un moment d'échange très apprécié. Les participants, de toutes générations confondues, ont trouvé ce format amusant, sympathique et rythmé. Une activité conviviale à faire en famille, entre amis, en voiture ou en moto qui sera renouvelée cette année.



Fête des sentiers à Sère-Rustaing

Malgré une météo capricieuse, 300 personnes ont répondu présentes le 1er septembre pour participer aux randonnées pédestre, équestre, VTT mais aussi aux nombreuses activités proposées : repas animé, marché des producteurs et de l'artisanat, initiation à la zumba, bal gascon.



Pots d'accueils

Durant chaque été, les touristes présents sur le territoire sont invités, via leurs hébergeurs, à venir découvrir les producteurs et les artisans locaux. L'occasion pour ces derniers de se faire connaître, de présenter leur activité et de proposer une dégustation de leurs produits. Ces soirées conviviales ont regroupé en moyenne 15 à 20 personnes.

Nos activités ludiques au service de la promotion du territoire

2 jeux de piste à Castelnau-Magnoac et Trie-sur-Baïse à retrouver sur le site de l'OT.

Géocaching : activité ludique et familiale permettant de découvrir la région autrement et de visiter ses trésors cachés et autres points d'intérêt (géocaching.com).

Modification de la taxe de séjour

A partir du 1er janvier 2024, la Communauté de Communes a été contrainte d'appliquer une taxe additionnelle départementale de 10% ainsi qu'une taxe additionnelle régionale de 34% relative au financement du Grand projet ferroviaire du Sud-Ouest (LGV Toulouse - Bordeaux).

Pour les hébergements en attente de classement ou sans classement, la Communauté de Communes a voté le taux le plus bas de 1,44% applicable au coût par personne majeure à la nuitée (+1 part intercommunale + 0.10 de part départementale + 0.34 de part régionale).

Plus d'informations auprès de l'Office de tourisme.

Bon à savoir

l'OT propose la vente de permis de pêche, la vente des cartes de tennis de Trie mais aussi les réservations de certains spectacles et de repas organisés par les associations.

Service aux associations

La Communauté de Communes et l'Office de Tourisme du Pays de Trie et du Magnoac proposent une aide aux associations du territoire. Les deux agents, Nathalie (CCPTM) et Corinne (OT), les accompagnent pour la mise en place de leurs manifestations ou le fonctionnement général, secrétariat de leur organisme.

Pour cela deux adhésions annuelles de 20 ou 35€ s'offrent à elles. Elles permettent :

Un certain nombre de copies offertes en fonction de la formule puis facturées à prix coûtant pour le supplément

La prise en charge des réservations pour spectacles, repas ...

Maquettage d'affiches, flyers, dépliants, livrets, tickets, calendriers, invitations, courriers, encarts publicitaires, banderoles, panneaux...

Relai et préparation des fichiers pour les éditions papiers chez les imprimeurs

Communication des événements sur le site, Facebook, Instagram et brochures de l'Office de Tourisme, sur la base de données du Département et de la Région et envoi aux offices de Tourisme des Hautes-Pyrénées pour une publication numérique

Parution dans le listing des associations sportives et culturelles à disposition du public à l'Office de Tourisme et sur son site

Présentation des événements à venir lors des 2 forums d'échanges des OT du 65 (été - hiver)

Pour plus d'information, n'hésitez pas à prendre contact avec Corinne et Nathalie à la Maison du Pays à Trie ou au 05 62 35 50 88

La Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac



POLE de Trie

31 place de la Mairie
65220 TRIE-SUR-BAÏSE

Tel. 05.62.35.06.09
accueil@ccptm.fr



POLE de Castelnau

Au Claret
65230 CIZOS

Tel. 05.62.39.86.61
maison dumagnoac@ccptm.fr

Nos partenaires

France Services, le service public au cœur du territoire

Pour vos démarches du quotidien,
nos agents vous accueillent à moins
de 30 minutes de chez vous !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

france-services.gouv.fr

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Les France Services sont là pour vous accompagner.

RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise... France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel que soit l'endroit où vous vivez.

France Services c'est en un seul et même endroit :

- L'accompagnement sur des démarches en lien avec des partenaires institutionnels : la Caisse d'Allocation Familiale, la Caisse d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, France Travail, la Caisse de Retraite, la Poste, Mission Locale, CAP Emploi, le Ministère de la Justice et des Finances Publiques, France titre, Chèque énergie, France Rénov, URSSAF.
- Des partenaires locaux tel que ALTAÏR pour OPAH, ADIL65, CLIC des Coteaux

Les deux agents de notre territoire, Caroline DELAS et Michel MOULEDOUS vous reçoivent sur rendez-vous (de préférence) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Ils prennent en charge votre demande et vous accompagnent, grâce à une formation adaptée, un réseau de partenaires actifs et une expérience variée.

Des permanences se tiennent au sein des locaux qui se trouvent à la Maison du Pays de Trie. Des bureaux ont été aménagés pour accueillir des partenaires et leurs publics.

Pour toute information ou prise de rendez-vous, n'hésitez pas à prendre contact avec les agents au 05.62.35.66.00

Mission Locale - Hebdomadaire sur rendez-vous
Service social de la MSA - Ponctuel sur rendez-vous
CAP EMPLOI - 2 fois par mois sur rendez-vous
France Travail Lannemezan - Mensuel sur rendez-vous

ADIL 65 - 4eme jeudi du mois
CLIC - Mensuel sur rendez-vous
ALTAÏR - 3eme Mardi du mois
Finances Publiques - Mardi matin et jeudi APM à Trie
Mardi APM et jeudi matin à la Mairie de Castelnau

PETR des Coteaux

Les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux (PETR), créés par la loi du 27 janvier 2014, ont vocation à être un outil de coopération entre EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) sur les territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains.

Le PETR des Coteaux est composé de 2 communautés de communes rassemblant 103 communes pour une population de plus de 19 499 habitants (DGF).

- La Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros (3CVA), 53 communes d'une population de 11 623 habitants
- La Communauté de Communes du Pays de Trie et Magnoac (CCPTM), 50 communes d'une population de 7876 habitants.

Outil de développement local, le PETR accompagne les porteurs de projets et favorise l'émergence des projets des acteurs locaux, qu'ils soient publics, privés ou associatifs.

L'équipe du PETR peut apporter des solutions de financement à vos projets via :

- Le CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE Contrat pour assurer sereinement et en douceur la transition et la fusion des politiques par la Région.
- Le CONTRAT de Relance Transition Ecologique
- LEADER Programme de soutien au développement rural destiné à financer des projets innovants et pilotes dans les territoires ruraux.
- L'OPAH, offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières sur la réhabilitation des logements, de bourgs ruraux
- Le Contrat de Relance Transition Ecologique (CRTE). Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans le territoire.



Rénov'Occitanie est le service public de la Région Occitanie pour la rénovation énergétique de l'habitat privé. Il est destiné aux propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation et réduire la facture énergétique de leur logement.

Les conseillers du guichet Réno'Occitanie Hautes-Pyrénées informent tous les habitants de la communauté de communes sur la rénovation énergétique des logements :

- Comment réduire sa facture de chauffage,
- Comment avoir plus de confort dans son logement,
- L'isolation à 1^{er} ...

Le guichet vous renseigne sur les aspects techniques de votre projet et sur les possibilités de financement. C'est un service neutre, objectif, gratuit et indépendant, accessible à tous les propriétaires occupants et bailleurs sans condition de ressources. Cet accompagnement s'articule et complète l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) présente sur le territoire communautaire.

Des aides spécifiques de la Région Occitanie dédiées aux copropriétés pour financer un audit, une assistance à maîtrise d'ouvrage et des travaux de rénovation énergétique.

Une caisse d'avance est également mobilisable pour tous types de logements sous conditions de revenus (modestes et très modestes selon plafond ANAH).

Permanences dans les locaux de la CCPTM à Trie sur Baïse les 4^{ème} mardi du mois de 14h00 à 17h00, uniquement sur rendez-vous au 05.31.74.36.65 ou via le formulaire de contact sur renovccitanie.hautespyrenees.fr.



PETR DES COTEAUX

Place de la Mairie
65230 CASTELNAU-MAGNOAC
05 62 98 05 76

Jean-Marc CADEAC, Chargé de Mission
06 31 72 73 97
petrcoteaux@gmail.com



Des temps forts pour notre territoire



Fête des sentiers à Garaison



Voeux de la CCPTM à Puntous



Podium Ronde des Izards



Tour de France à Castelnau



Pourcailhade



Inauguration de la Maison de l'Education



Les Rég'halles de Castelnau



Inauguration du cinéma de Cizos

Responsable de Publication : M. BARTHE Gérard
Rédaction : A. MAJOURAU, J.M NADAL, A.M. BRUZEAUD, J.L SORBET, A. FEROLIO,
C. FOURTEAU, N. FERRAN, M. LEGLISE
Crédits photos : Arnaud SPANI, N. FERRAN
Création graphique : Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac
Impression : Imprimerie